

PROCES VERBAL DU BUREAU

Séance du jeudi 11 juin 2026

Le Bureau, convoqué le 5 juin 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à La City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole, puis sous la présidence de Mme Catherine BARTHELET, Vice-Présidente (à compter de la question n°26)

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25

La séance est ouverte à 14h55 et levée à 16h14

Etaient présents : M. Ludovic BARBAROSSA, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Emile BOURGEOIS, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Martial DEVAUX, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne FALGA, M. Hervé GROULT, Mme Marie GRUILLOT, M. Patrick JACQUES, M. Laurent JEUNET, M. Jean-François MENESTRIER, M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°70 incluse), M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Anthony NAPPEZ, Mme Anne OLSZAK, M. Didier PAINEAU, Mme Sophie PESEUX, M. Philippe REGENNASS (jusqu'à la question n°61 incluse), M. Djilali SAHLAOUI, Mme Céline TRONCIN VERGEY, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER (jusqu'à la question n°25 incluse)

Etaient absents : M. Patrick AYACHE, M. Franck BERNARD, M. Pascal DERIOT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Pascal ROUTHIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Patrick AYACHE donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

VOLET DECISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 20 avril 2026, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

M. LE PRÉSIDENT.- Veuillez, mes chers collègues, nous excuser, notre Bureau a duré un peu plus que la normale, mais quand vous parlez notamment de la RN57, cela prend un peu plus de temps que ce qui était prévu, c'est un peu logique. Nous nous sommes faits un peu piéger. En plus, nous n'avons même pas eu l'opportunité de faire tout notre ordre du jour, nous avons dû décaler un dossier pour la semaine prochaine, notamment le PLUi et le SCoT. En tout cas, désolé.

Deuxièmes excuses, ce sont les miennes : je laisserai la main à Catherine pour continuer à piloter la réunion, parce que je suis attendu à 15 heures 15 avec Patrick VERDIER notamment. C'est donc Catherine qui prendra la suite du déroulé de cette réunion de Bureau, à laquelle je vous remercie bien sûr d'être présentes et présents.

Nous devons excuser Patrick AYACHE. En tout cas, j'espère qu'il nous représente fortement, parce qu'il est parti avec l'ASTB aux championnats du monde en Norvège, si je ne dis pas de bêtises. Il est aux championnats du monde de tennis, non pas des collectivités, mais quelque chose comme ça. Il représente Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon. Nous allons donc suivre ses résultats.

Nous excusons aussi :

Pascal ROUTHIER, qui n'est pas là ;
Pierre-Charles HENRY ;
Jean-Paul MICHAUD, également ;
Pascal DERIOT, qui m'avait dit qu'il était en congé.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je vais vous donner quelques informations d'une façon plus générale. La démission de Franck BERNARD est arrivée en préfecture, puisqu'elle n'était pas arrivée jusqu'à ces derniers jours.

Sur le secteur de la Dame Blanche – je regarde Jean-François MENESTRIER –, Jean-François MENESTRIER a été prédésigné sur son secteur pour devenir VP du secteur de la Dame Blanche. C'est le Maire de Palise, Christian DAVID, qui a été prédésigné pour te succéder sur ton poste GeMAPI. C'était pour vous donner cette information, qui, à mon avis, était importante à partager avec vous au sein de ce Bureau.

Voilà un peu les éléments.

Il y a aussi des points que je veux vous donner, que j'ai évoqués tout à l'heure en réunion d'exécutif. Puisqu'avant chaque Conseil communautaire, nous ferons bien sûr des points presse avec la presse locale, et y seront conviés les VP et les conseillers communautaires délégués dont les sujets importants sont présents au sein de l'ordre du jour. Nous allons parler un peu finances, donc Pascal ROUTHIER sera, par exemple, présent sur cet ordre du jour en lien avec la presse. Patrick AYACHE sera également présent, puisque nous allons parler de tout ce qui est taxe de séjour et attractivité. Ne soyez donc pas surpris si on vous sollicite en tant que conseillers communautaires délégués parce qu'il y a un sujet majeur à l'ordre du jour du Conseil communautaire qui doit être présenté à la presse.

1. Désignation d'un secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Secrétaire de séance.

M. MICHAUD.- Je vais commencer le premier.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul !

M. MICHAUD.- Ce sera la seule fois.

M. LE PRÉSIDENT.- Jean-Paul MICHAUD au secrétariat de séance. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports,
- invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance,
- invite le Conseil Communautaire à approuver le procès-verbal de la dernière séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Jean-Paul MICHAUD secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 7 mai 2026, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2. Garanties d'emprunt – Compétence Habitat

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 1, concernant tout ce qui est garanties d'emprunt.

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

M. RUYSEN.- Sur la partie décisionnelle, il faut un vote par rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que tout le monde valide les rapports 3, 4 et 5 ? Il n'y a pas de problème en l'état.

MM René BLAISON (1), Ludovic FAGAUT (1), et Djilalli SAHLAOUI (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour 3 778 499,70 €, par FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME pour 32 356,00 €, par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 265 299,50 € et par LOGE.GBM pour 173 316,45 € soit un montant total de 4 249 471,65 €.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 3

3. Autorisation d'usage par GBM de l'application Services Finances Publiques pour fiabiliser le recouvrement des créances

Autorisation d'usage par GBM.

Y a-t-il des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve l'habilitation de Grand Besançon Métropole à l'application Services Finances Publiques (API SFIP),**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à réaliser les procédures et signer les documents afférents, pour l'ensemble de ses applicatifs et logiciels de facturation.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4. Autorisation de prolongation de contrat de projet

Autorisation de prolongation de contrat de projet.

Y a-t-il des points particuliers ?

Des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **Approuve la prolongation du recrutement pour 1 an de l'agent contractuel « chef de projet/refonte intranet » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code général de la Fonction Publique,**
- **Autorise M. Le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5. Mise à disposition de barrières VAUBAN au Syndicat des Maisons Comtoises

Rapport mise à disposition des barrières Vauban au Syndicat du Musée des Maisons comtoises de Nancray.

C'est bon pour tout le monde ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve la mise à disposition et la livraison gratuite de 150 barrières VAUBAN au Syndicat du Musée des Maisons Comtoises,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6. Attribution de subvention - Fonds congrès

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 2, l'attribution des subventions sur les fonds de congrès, pas de problème particulier ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **Attribue une subvention : 6750 € au congrès « GERDA 2026 »**
- **Attribue une subvention : 6000 € au congrès « 44èmes Journées Techniques Biomédicales »**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7. Soutien à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 15èmes Rencontres Technologiques Européennes durant le Salon MICRONORA 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le soutien à la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie, la CCI, notamment pour les différentes rencontres technologiques européennes, pas de problème particulier. Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.
Anne ?

Mme FALGA.- Non, aucun problème.

M. Martial DEVAUX (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau attribue un soutien financier à la CCIR Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 2 000 € dans le cadre de l'organisation de la 15^{ème} édition des Rencontres Technologiques Européennes (Micro & Nano Event) durant le salon MICRONORA 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

8. Soutien au « Parcours du Chemin des Sens » - association Chemin des Sens

M. LE PRÉSIDENT.- Le point 8, sur le Chemin des Sens, je pense qu'il n'y a pas de problème particulier, qu'on va retrouver sur les Journées du Patrimoine notamment.

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau attribue une subvention de 3 000 € à l'association Chemin des Sens au titre de l'évènement « parcours du Chemin des Sens ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9. Enseignement supérieur et Recherche - Subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR pour l'attribution de deux bourses « Victor HUGO » 2026-2027

M. LE PRÉSIDENT.- L'enseignement supérieur et la Recherche avec la subvention à l'Université pour l'attribution de deux bourses Victor Hugo, pas de souci pour les uns et les autres ? Je ne pense pas

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **attribue une subvention à l'Université Marie et Louis PASTEUR à hauteur de 14 700 € dans le cadre du soutien à deux bourses de mobilité internationale Victor HUGO ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10. Soutien au programme Animation porté par le Pôle Véhicule du Futur (PVF) pour l'année 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Le Pôle Véhicule du Futur pour l'année 2026, pas de souci particulier, Anne ?

Mme FALGA.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme Animation du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2026,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'université Marie et Louis Pasteur pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit des chercheurs et chercheuses 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Enseignement Supérieur et Recherche, la subvention à l'université pour la Fête de la Science et la Nuit des Chercheurs, je pense qu'il n'y a pas de problème non plus.

Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 7 500 € à l'Université Marie et Louis PASTEUR selon la répartition suivante :
 - 3 500 € dédiés à l'organisation de la Nuit des chercheurs et chercheuses ;
 - 4 000 € dédiés à l'organisation de la Fête de la Science.
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12. Vie Etudiante Subventions aux projets retenus dans le cadre de la 1ère session 2026 de l'Appel à Projets « Soutien aux Initiatives Etudiantes »

M. LE PRÉSIDENT.- La Vie Étudiante, notamment pour les projets qui sont soutenus avec la première session 2026 de l'appel à projets Soutien aux Initiatives étudiantes, je pense que cela ne pose pas de problème particulier.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Anne, sur la commission 2 ?

Mme FALGA.- Une question a été posée sur les critères d'attribution. Des éclaircissements vont être apportés sur le fait de savoir comment la communication était portée sur ce genre de sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Est-ce à peu près clair sur les rapports, puisque vous les avez tous lus ?

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 1 000 € au Crous BFC pour la mise en place de son village santé ;
- attribue une subvention de 4 000 € à la BAF pour la distribution de paniers de légumes bio et locaux à tarif solidaire ;
- attribue une subvention de 6 000 € à la BAF pour la gestion de ses deux épiceries sociales et solidaires étudiantes AGORAé ;
- attribue une subvention de 2 000 € au Crous BFC pour la réalisation d'une Bande Dessinée autour des cyberviolences créée par et pour les étudiants ;
- attribue une subvention de 3 000 € à ESN Besançon pour l'organisation de la Nuit des Etudiants du Monde ;
- attribue une subvention de 324 € à ARDUS pour ses deux conférences spectacles à destination des étudiants ;
- attribue une subvention de 1 500 € à l'AMVU pour son projet « les étudiants du CLA chantent à la Chorale Universitaire » ;
- attribue une subvention de 2 000 € au TUFC pour ses actions de découverte culturelle et ses ateliers de pratique artistique ;
- attribue une subvention de 1 610 € à l'ASSEB pour l'organisation de la Wanderlust Party ;
- attribue une subvention de 2 000 € à l'UMLP pour son projet « Vie associative étudiante faire vivre la communauté associative étudiante de l'UMLP » ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13. Projet de lotissement sur la commune de SAONE - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 3, la prospective et l'aménagement, le point 13 sur le lotissement de la commune de Saône, la convention de projet urbain partenarial, le fameux PUP.

Mme BARTHELET.- Il n'y a pas de commentaires particuliers.

M. LE PRÉSIDENT.- Des abstentions ? Des oppositions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau :

- Approuve le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la présente délibération,
- Approuve le projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération et notamment la participation financière de la société Vivialys Habitat Intermédiaire aux équipements,
- Approuve l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer la convention avec la société Vivialys Habitat Intermédiaire et la commune de Saône.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Réalisation des espaces publics autour de la Grande bibliothèque – Demandes de subventions auprès des partenaires

M. LE PRÉSIDENT.- La réalisation des espaces publics autour de la Grande Bibliothèque, demandes de subventions auprès des partenaires.

Mme BARTHELET.- Pareil, que des votes favorables, pas de souci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que cela n'apporte pas de questions particulières. C'est bon pour les coprésidents de la commission 3 ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le plan de financement,
- autorise le Président à :
 - solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - Signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. Enfouissement des réseaux d'électricité, de génie civil d'éclairage public et de télécommunications rue de l'école à CHEMAUDIN ET VAUX

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 4, mobilités, transport, l'enfouissement des réseaux, notamment sur le secteur de Chemaudin et Vaux.

M. JACQUES.- Pas de souci particulier.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de souci particulier, tout le monde est à peu près au clair ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- valide ladite convention avec le SYDED afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer :
 - o la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe ;
 - o la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe prévisionnelle et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;
 - o avec Orange les conventions nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16. Pôle de Gérontologie et d'Innovation Bourgogne - Franche-Comté – Subvention 2026 pour son programme d'actions

M. LE PRÉSIDENT.- La commission 5, avec le point 16, le pôle de gérontologie et la subvention pour son programme d'actions, je pense qu'il n'y a pas de problème.

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions porté par le

- PGI BFC à hauteur de 21 500 € sous forme d'une subvention pour l'année 2026,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Complémentaire Appel à projet 2026

M. LE PRÉSIDENT.- Contrat de ville 2024-2030 avec la programmation complémentaire et l'appel à projets 2026, je pense qu'il n'y a pas de problème particulier non plus. C'est bon pour tout le monde ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Sur la commission 5, pas de commentaires particuliers ? *[Pas de commentaire]*

A l'unanimité, le Bureau :

- **attribue les subventions suivantes :**
 - o **5 000 € à Cie Pagnozoo**
 - o **1 000 € à Les Manivelles**
 - o **1 600 € et 3 500 € au CCAS de Besançon**
 - o **2 500 € au Groupe PSL**
 - o **4 500 € à Le Petit Collectif**
 - o **1 500 € à La Ligue de l'Enseignement 25**
- **autorise le Président de Grand Besançon Métropole ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Fonds "Développement Durable" - Attribution de subventions aux Associations France Nature Environnement, GES Saint-Vit Informatique et Les Manivelles

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la Commission 6 sur le fonds Développement durable, l'attribution de subventions aux associations FNE, GES Saint-Vit Informatique et Les Manivelles. J'attire votre attention sur Saint-Vit Informatique, qui vont avoir une inauguration prochainement de leurs nouveaux locaux.

Mme BARTHELET.- Le 25 juin à 14 heures, donc ce n'est pas facile pour nous, mais *a priori*, on proposait que ce soit Pascal ROUTHIER qui nous représente en tant que Maire de la commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Au départ, ils avaient proposé le 25 juin au soir, si je ne dis pas de bêtises, mais nous serons tous en Conseil communautaire, donc ce n'était pas très simple. Je crois que c'est pour cela qu'ils ont modifié.

M. JEUNET.- J'ai juste une petite question, parce que j'avais mon premier Conseil d'exploitation hier. J'ai découvert que l'association environnementale qui représente le Conseil d'exploitation est FNE. N'est-ce pas discordant que l'on subventionne FNE, qui est présente au Conseil d'exploitation d'une commission de GBM ?

Mme BOUVET.- C'était déjà FNE.

M. JEUNET.- Cela ne pose pas de problème le mélange des genres ?

M. LE PRÉSIDENT.- Rien d'autre sur la Commission 6 ?

Mme MULOT CESARI.- Si. Comment se fait-il qu'il n'y ait que deux dossiers ? On en a passé d'autres, il y a le Fonds Climat...

Mme BARTHELET.- On est sur le volet décisionnel.

M. LE PRÉSIDENT.- Là, c'est sur les décisions. Après, il y a le volet préparatoire.

Il faut qu'il y ait une décision du Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons pris la décision ici. Ils seront présentés dans l'ordre du jour du Conseil communautaire, mais sans décision au sein du Conseil communautaire, parce que cela fait partie de nos délégations décisionnelles.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- **Attribue une subvention au titre du fonds « Développement Durable aux Associations :**
 - **France Nature Environnement de 990 € pour son projet d'atelier « EnJeux »,**
 - **GES Saint-Vit Informatique de 2 012 € pour son projet d'organisation d'ateliers « Cafés Répar' »,**
 - **Les Manivelles de 1 485 € pour son projet d'ateliers « Vélonomie et Réemploi de vélos ».**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Cofinancement de la chambre climatique mobile Climate Sense

M. LE PRÉSIDENT.- Sur le cofinancement de la chambre climatique mobile Climate Sense, vous avez tous reçu un mail de Nathalie.

Mme BOUVET.- C'est complet ! Il y a 13 élus Ville, Grand Besançon et Communes, parce qu'il y a des communes comme Pirey qui se sont mobilisées. En revanche, je vous invite à venir voir l'exposition qui est à l'extérieur du camion dans la journée ou sur le temps de midi, 13 heures quand nous y sommes. Tant pis pour ceux qui n'y seront pas.

(Rires)

M. LE PRÉSIDENT.- Rien d'autre sur la Commission 6 ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve les modalités de cofinancement de Climate Sense,**
- **approuve la convention de partenariat multipartite à intervenir avec les structures partenaires,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. CRR - Adhésion association La Plage

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 7, sports, culture, Grande bibliothèque, l'adhésion à l'association La Plage du CRR, pas de problème non plus, je suppose ?

Pas d'observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- Approuve cette adhésion à l'Association LA PlaJE à compter de l'année 2026,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette adhésion.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21. CRR - Convention de partenariat avec Lycée Saint Paul sur aménagement d'horaires

M. LE PRÉSIDENT.- La convention de partenariat avec le lycée Saint-Paul sur l'aménagement d'horaires, pas de problème particulier non plus, je suppose ?

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci

A l'unanimité, le Bureau :

- Approuve ce partenariat entre Grand Besançon Métropole et le lycée Saint Paul de Besançon pour la création de classes à aménagement d'horaire à compter de la rentrée 2026/2027,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22. Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles 2026 - Première session - 2ème Attribution

M. LE PRÉSIDENT.- Le fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles avec la première session et la deuxième attribution, je pense qu'on peut aussi le valider en l'état.

Des observations ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue 7 subventions aux 7 associations suivantes pour un montant total de 14 500 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :
 - 1 000 € à l'association SPORTS, CULTURE, LOISIRS DE DELUZ ;
 - 4 000 € à l'association ELEKTROPHONIE ;
 - 2 000 € à l'association LA BOOKLE ;
 - 1 500 € à l'association MADIBA DHARMA ;
 - 2 000 € à l'association MAGNETOPHONIE ;
 - 3 000 € à l'association NA ;
 - 1 000 € à l'association TOPAZE.
- autorise les versements de ces subventions à ces associations.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23. Festival outdoor et projet Grandes Heures Nature 2026 - attribution de subventions

M. LE PRÉSIDENT.- Le festival Outdoor et le projet Grandes Heures Nature, l'attribution de subventions, cela démarre dès ce soir avec le show BMX sur La Citadelle, pour ceux qui peuvent y être. Juste comme ça, quelles sont les communes qui sont présentes dans l'Ekiden ? Tallenay, Osselle, Châtillon, Pelousey...

La commune de Tallenay, je crois qu'ils sont affûtés. Ils sont motivés et prêts. En tout cas, ils annoncent du beau temps, cela va être une vraie manifestation.

J'en profite, parce que ce week-end, c'est aussi un gros week-end sur l'EFS, l'Établissement français du Sang, sur la collecte de plasma, la collecte de sang, etc., donc si vous pouvez faire passer les messages dans vos communes respectives pour l'EFS, pour la collecte de sang. J'ai visité l'EFS la semaine dernière, je ne connais pas tout non plus et on découvre des choses. Ils nous ont annoncé que sur un accident de moto dernièrement, de scooter, pour un jeune, ce sont 150 poches de sang qu'ils ont été obligés de sortir, et ils lui ont sauvé la vie, d'où la nécessité d'être peut-être incitatifs dans nos communes respectives, sur vos sites internet ou autres, de relayer peut-être ces éléments.

Sur la commission 7, pas d'observations ? Des abstentions ? Des oppositions ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau attribue :

- **8 subventions pour un montant total de 8 500 €, versées aux associations sportives porteuses d'une épreuve, dans le cadre du Festival Outdoor Grandes Heures Nature 2026 :**
 - o **DSA** **2 000 €**
 - o **Entre Temps Escalade** **1 500 €**
 - o **Saint Vit Canoé kayak** **1 000 €**
 - o **GBBA** **1 000 €**
 - o **La décoche Bisontine** **500 €**
 - o **OTB** **500 €**
 - o **ASTB** **1 000 €**
 - o **Besançon Triathlon** **1 000 €**
- **1 subvention de 3 000 €, versée à l'Université de Franche-Comté pour l'investissement du Laboratoire C3S dans la mise en œuvre des tables rondes et l'organisation du colloque de l'AFRAPS,**
- **13 subventions pour un montant total de 9 500 €, versées aux associations sportives pour l'encadrement des visiteurs sur des ateliers d'initiation sportives :**
 - o **ACB** **500 €**
 - o **GBBA** **500 €**
 - o **Entre Temps Escalade** **1 500 €**
 - o **OTB** **750 €**
 - o **CAF** **750 €**
 - o **Besançon BMX** **750 €**
 - o **Besançon Vol Libre** **750 €**
 - o **SNB aviron** **750 €**
 - o **SNB Canoé** **1 000 €**
 - o **Slack passion** **750 €**
 - o **Doubs Paddle** **500 €**
 - o **DSA** **500 €**
 - o **GSD** **500 €**
- **5 subventions pour un montant total de 2 300 € pour le programme Vital'outdoor, versées aux acteurs sportifs associatifs engagés dans ce dispositif estival 2026 :**
 - o **For'Trail** **500 €**
 - o **SNB Canoë-Kayak** **500 €**
 - o **SNB Aviron** **500 €**
 - o **GBBA** **500 €**
 - o **Slack Passion** **300 €**
- **1 subvention pour le programme de conférences en lien avec les disciplines outdoor proposée par For'Trail sur cette année 2026**
 - o **For'Trail** **1 000 €**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement à intervenir avec l'Université de Franche-Comté.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24. Avenants aux conventions de vente et d'achat d'eau potable en gros avec Gaz et Eaux, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Doubs Jura, la Communauté de Communes Doubs Baumois et Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la commission 8, sur les avenants aux conventions de vente et d'achat d'eau potable en gros avec le Syndicat d'Adduction, pas de problème particulier, Laurent ?

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve les avenants aux conventions avec Gaz et Eaux, le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Doubs Jura, la Communauté de Communes Doubs Baumois et Grand Besançon Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Convention de vente d'eau potable en gros entre la Commune de Chenecey-Buillon et Grand Besançon Métropole

M. LE PRÉSIDENT.- Sur la convention de vente d'eau potable entre la commune de Chenecey et Grand Besançon Métropole, as-tu pu négocier des prix ?

M. JEUNET.- Pas grand-chose de différent par rapport à ce qui se faisait, c'est juste une remise à jour d'une vieille convention qui avait 20 ans.

M. LE PRÉSIDENT.- Vingt ans, c'est jeune.

C'est bon, on peut valider en l'état ?

Des oppositions ? Des abstentions ? Merci.

Sur le volet préparatoire, je cède la Présidence à Catherine. Nous nous retrouvons dans les jours à venir ou la semaine prochaine. Bonne continuation à vous.

A l'unanimité, le Bureau :

- **approuve les termes de la nouvelle convention de vente d'eau potable en gros entre la Commune de Chenecey-Buillon et Grand Besançon Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

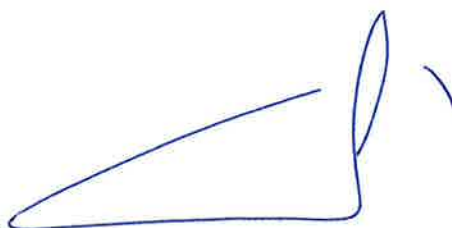
Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon